

Les enseignants du collège Molière  
de Chennevières-sur-Marne  
avec leurs sections SNES, SNFOLC et SUD

À Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale  
sous couvert de M. le Principal

Objet : Dossiers de dérogation, effectifs, AESH et AED

À Chennevières-sur-Marne, le 22 juin 2022

Madame la Directrice,

Nous nous permettons de nous adresser à vous car nous vous avons demandé par voie syndicale, lors d'une réunion il y a quelques mois, si les élèves de notre collège devant repartir sur le secteur de Champigny verraient leurs dossiers de dérogation acceptés s'ils demandaient à rester dans notre collège. Vous avez répondu que ce serait le cas dans la limite des places disponibles. Nous nous trouvons cependant dans une situation surprenante : à ce jour, les dossiers de demande de dérogation n'ont toujours pas été envoyés aux familles qui les attendent. Nos élèves, tous les jours, nous demandent s'ils vont pouvoir bientôt les remplir, alors que la fin d'année se profile. Pourriez-vous demander à vos services de transmettre ces dossiers afin que les élèves puissent les remplir et ainsi avoir accès à leurs droits ?

Nous avons par ailleurs rapidement besoin de préparer la rentrée de septembre et de répartir les élèves dans les classes. Nous attendons le maintien de nos cinq classes de 5<sup>ème</sup>. Nous avons en effet un nombre suffisant d'élèves et recevons, chaque année, des élèves d'ULIS et d'UPE2A en inclusion. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'accueil des élèves de ces dispositifs, et notamment de ceux d'UPE2A : ils ne sont en effet jamais comptés dans les effectifs à l'avance, mais arrivent pourtant au fur et à mesure de l'année, dans des classes surchargées où l'inclusion, pourtant réglementaire, devient impossible.

Toutes ces incertitudes sont complexes pour nos collègues, qui ne peuvent pas se projeter, à la fin du mois de juin, sur leurs futurs services. Postes et sous-services sont en jeu.

Nous tenons, de plus, à vous alerter sur la situation catastrophique du suivi des élèves porteurs de handicap et nécessitant la présence d'un AESH. Nous manquons d'heures pour les accompagner dignement et ne sommes jamais en mesure d'assurer un suivi digne de ce nom malgré la bonne volonté et l'engagement de nos collègues, les AESH étant désormais mutualisés. Dans des classes surchargées, ce suivi déjà bancal ne sera que plus défaillant.

Enfin, nous venons d'apprendre que nous perdrons 0,25 poste d'AED l'année prochaine – sans doute parce que la décision de fermer des classes a été prise –, alors que nous avons déjà perdu un quart de poste il y a deux ans. Nous tenons à vous rappeler la configuration très complexe de notre collège, qui comporte des couloirs avec de nombreux recoins et des préfabriqués dans la cour, ainsi que deux services de cantine. Nous ne voyons pas comment la vie scolaire peut gérer sereinement les choses l'année prochaine alors qu'elle est déjà à flux tendu.

Nous espérons que vous prendrez en compte nos demandes, Mme la Directrice Académique, et vous prions de croire en notre engagement sincère et profond au sein de l'Éducation Nationale.

Les enseignants du collège Molière avec leurs  
sections SNES, SNFOLC et SUD